Note d'information

Offsets de Biodiversité : une introduction

Implications et pertinence pour les entreprises

- Lorsqu'ils sont correctement utilisés, les offsets peuvent offrir de nouvelles opportunités, telles que la possibilité de développer des projets sociaux et économiques; ***et*** *permettre la gestion des risques tels que de potentiels retards et coûts.*

- L'intérêt des offsets pour les entreprises est grandissant, guidé par la croissance des exigences réglementaires et l'augmentation des engagements volontaires.

Qu'est-ce qu'un offset de biodiversité ?

Les offsets de biodiversité sont des gains de conservation mesurables qui compensent les impacts négatifs de projets de développement *après* application totale de la hiérarchie d'atténuation. La hiérarchie d'atténuation complète comprend l'évitement, la réduction, la restauration et l'élaboration d'offset. L'offset de biodiversité vise généralement à atteindre Aucune Perte Nette (APN) de biodiversité et, si possible, un Gain Net.

Les offsets sont souvent situés hors du site du projet. Il existe deux types principaux d'offsets qui peuvent se combiner :

- Les offsets de **restauration** visent à un rétablissement post-dégradation (non causée par le projet en question), en réhabilitant ou restaurant, par exemple, un habitat dégradé;
- Les offsets de **perte évitée** ou de **protection** visent à éviter une dégradation future anticipée (non causée par le projet en question), par exemple en empêchant l'exploitation forestière illégale dans des lieux où elle pourrait se produire.

Pourquoi mettre en place un offset ?

Même après application complète des étapes de la hiérarchie d'atténuation relatives à l'évitement, la réduction et la restauration, des impacts résiduels sur la biodiversité subsistent généralement. Pour gérer ces impacts, de plus en plus de pays développent une politique ou une loi nationale qui exige ou facilite la mise en œuvre d'un offset de biodiversité. Les offsets de biodiversité sont également exigés par de nombreux bailleurs. L'élaboration d'offset est tout particulièrement exigé par la Norme de Performance 6 (NP6) de la Société Financière Internationale (SFI).

En un coup d'œil

Les offsets permettent de compenser les impacts résiduels négatifs de projets de développement **après** l'application complète de la hiérarchie d'atténuation. Ils sont réalisés en restaurant ou en empêchant des dégradations qui ne sont pas causées par le projet en question.

La conception de l'offset est basée sur l'évaluation des pertes et des gains. Les offsets doivent tenir compte de l'additionalité, de la comparabilité (échange équitable) et être durable.

Les offsets peuvent être achetés à une banque de compensation ou (plus fréquemment) les offsets sont conçus et mis en place pour le projet, souvent en partenariat avec les ONGs et le gouvernement.

Offsets de Biodiversité : une introduction

Le respect de la NP6 est de plus en plus perçu comme une bonne pratique internationale pour les projets de développement et est exigé, entre d'autres, par plus de 80 institutions financières adhérant aux principes de l'Equateur, et 32 agences de crédit à l'exportation de l'OCDE.

Des engagements volontaires à l'APN ou au Gain Net (et, donc, à la mise en œuvre des offsets de biodiversité) sont également pris de manière de plus en plus fréquente au niveau des projets ou des entreprises ; ces engagements sont motivés par l'évolution des attentes sociétales et par une meilleure compréhension, de la part des entreprises, de la valeur des offsets pour la gestion des risques (ex. : éviter les retards dans le projet) et la création d'opportunités (ex. : l'accès aux ressources).

La valeur des offsets pour la création d'opportunités, telles que l'accès à l'eau et à d'autres ressources, conduit à des engagements volontaires pour l'APN ou le Gain Net.

Principes des offsets

La récente Politique des offsets de l'UICN et les Standards pour les offsets de biodiversité du Programme de compensation Biodiversité et Entreprises (BBOP) soulignent les bonnes pratiques en termes d'offsets. Ils partagent cinq considérations fondamentales :

- L'offset est une solution de **dernier recours**. Les offsets ne doivent être considérés qu'une fois les étapes d'évitement, de réduction et de restauration des impacts (la hiérarchie d'atténuation) mises en place ;
- Les offsets ont des **limites**. Le « potentiel de compensation » des impacts probables d'un projet exige une évaluation attentive, qui admet que certaines pertes ne peuvent pas être compensées (ex. : l'extinction d'espèces) et que les offsets proposés doivent être réalisables sur le plan pratique et technique ;
- Les offsets doivent être **comparables** (principe d'équivalence). L'équilibre entre les pertes et les gains doit représenter un échange équitable (ex. : quantité et type similaires de biodiversité ou, occasionnellement, un échange contre une biodiversité de plus grande valeur en terme de priorité de conservation) ;
- Les offsets doivent être **additionnels**. Les gains de conservation des offsets doivent résulter d'actions spécifiques au projet d'offset et non d'évènements qui se seraient déroulés même sans ce projet ;
- Les compensations doivent être **durables**. Les gains de conservation des offsets doivent durer au moins aussi longtemps que les impacts et, idéalement, être permanents.

D'autres principes clés des offsets concernent l'équité, la transparence et l'engagement des parties prenantes dans le processus de conception des offsets.

Comment définir les exigences des offsets ?

Les offsets de biodiversité se distinguent des autres types de conservation ou de compensation car ils sont basés sur une évaluation explicite des pertes et gains de biodiversité, par exemple en comparant le site impacté et le site d'offset. Une méthodologie en quatre étapes est détaillée dans ICMM & UICN (2012) et peut être résumée comme suit :

1. Prioriser et sélectionner les caractéristiques de biodiversité (ex. : une espèce ou un écosystème) à inclure ;
2. Sélectionner les méthodes pour mesurer l'étendue et l'état de chaque caractéristique de biodiversité sur le terrain, selon le niveau de risque (ex. : distribution et abondance de l'espèce), et convertir les données en unité monétaire ou métrique (telles que « les hectares habitat ») pour faciliter l'échange entre les gains et les pertes ;
3. Décider du mécanisme pour un échange équitable, c'est-à-dire les ajustements nécessaires pour prendre en compte les décalages temporels, les incertitudes, etc. ;
4. Assurer une consultation complète et en temps opportun avec les communautés affectées, les populations indigènes, les ONGs pertinentes et les autres parties prenantes.

Offset de Biodiversité : une introduction

Comment les offsets sont-ils mis en œuvre ?

Dans certains pays où les offsets sont une exigence réglementaire, tel que l'Australie, les entreprises peuvent tout simplement acheter un offset dans une banque de compensation gouvernementale ou privée. Ailleurs, la plupart des sociétés doivent engager des ONGs de conservation ou d'autres organisations pour concevoir et mettre en œuvre, pour leur compte, des offsets sur mesure et réaliser un suivi de leur progression. Quelques entreprises choisissent de mettre en œuvre les offsets elles-mêmes bien que, pour la plupart, cela soit trop éloigné de leur activité principale.

De nombreuses sociétés choisissent d'établir des conseils consultatifs pour surveiller le progrès et le succès de l'offset et pour allouer les budgets annuels. Ces conseils conservent généralement un droit de veto pour la société, mais comprennent du personnel de la société, des représentants du gouvernement et des experts compétents en biodiversité.

De nombreux mécanismes existent pour assurer la durabilité des gains dus aux offsets grâce à un financement temporel fiable de l'offset. Les plus connus sont les fonds de dotation, par lesquels un montant forfaitaire génère l'apport financier nécessaire à la mise en œuvre de l'offset. Dans certains cas, lorsqu'elle est accompagnée des obligations appropriées ou d'assurances, les sociétés choisissent de transmettre complètement la gestion à long terme des offsets aux ONGs ou aux gouvernements.

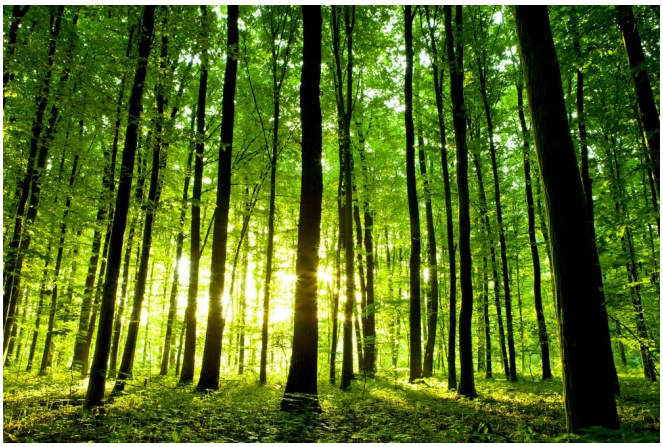

Les sites d'offset sont généralement situés à l'extérieur du site du projet. Afin d'atteindre le principe d'additionalité, ils peuvent soit servir à restaurer des sites dégradés, soit protéger des sites de futurs dommages ou dégradations anticipés, par exemple en contrôlant la chasse illégale.

THE BIODIVERSITY CONSULTANCY

Offsets de Biodiversité : une introduction

Orientations supplémentaires

- La **NP6 de la SFI** est considérée comme une des meilleurs standards existants de bonnes pratiques, et est accompagnée d'une note d'orientation qui fournit des interprétations techniques détaillées de ses exigences.
- Le **Conseil international des mines et métaux (CIMM)** et l'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)** ont rédigé un rapport indépendant sur les offsets de biodiversité qui offre une bonne introduction générale aux offsets .
- **L'UICN** a récemment rédigé une politique des offsets qui met en évidence les bonnes pratiques pour les offsets, sur base d'un article technique détaillé.
- Le Standard pour les offsets de biodiversité du **Programme de compensation Biodiversité et Entreprises (BBOP)** est mentionné par le PS6 et se base sur un canevas de 10 principes pour concevoir, mettre en œuvre et vérifier le succès des offsets de biodiversité.

The Biodiversity Consultancy travaille en collaboration avec ses clients, des leaders du secteur de l'industrie, pour atteindre une résilience écologique et un développement durable des activités de l'entreprise, en s'attaquant à des défis complexes liés à la biodiversité tout en fournissant des résultats positifs pour la conservation .

Contactez-nous pour savoir comment nous pouvons vous soutenir afin de :

- Identifier et éviter les risques avant qu'ils ne se produisent ;
- Assurer que les projets soient réalisés dans les temps et aux coûts impartis ;
- Transformer les défis environnementaux en opportunités ;
- Mettre en avant les valeurs partagées entre les parties prenantes et l'entreprise ;
- Développer une image positive et des activités durables pour votre entreprise.

+44 (0)1223 366238 • enquiries@thebiodiversityconsultancy.com • www.thebiodiversityconsultancy.com

The Biodiversity Consultancy Ltd, 3E King's Parade, Cambridge CB2 1SJ, UK

Copyright © The Biodiversity Consultancy 2016 *Images used under licence from Shutterstock.com*

THE BIODIVERSITY CONSULTANCY